



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/12/11

Reçu en Préfecture le : 27/12/11
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 19 décembre 2011
D-2011/762**

Aujourd'hui 19 décembre 2011, à 10h30,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Suspension de la séance à 12h45 - Reprise de la séance à 13h50

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Madame Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Mme Anne BREZILLON (présente à partir de 15h00), M. Michel DUCHENE (présent à partir de 14h45 et jusqu'à 15h20)

Excusés :

Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Béatrice DESAIGUES

**PNRQAD - Bordeaux [Re]Centres. Convention
de lutte contre la précarité énergétique et
d'auto-réhabilitation accompagnée. Signature
de la convention. Décision. Autorisation.**

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Si les objectifs du développement durable sont maintenant bien intégrés dans les logements neufs, avec l'exigence d'un haut niveau de performance environnementale, il apparaît tout aussi important d'intervenir sur l'habitat existant, afin d'éviter de constituer une ville à plusieurs vitesses sur le plan énergétique, avec des répercussions économiques et sociales.

Dans les logements les plus consommateurs d'énergie, majoritairement anciens et situés dans le cœur d'agglomération, la précarité énergétique est en effet une réalité quotidienne pour un nombre croissant de familles, qui voient leur budget de plus en plus impacté par les dépenses de chauffage ou d'électricité. La tâche, à l'évidence, est immense et devra s'inscrire dans la durée, tout en s'adaptant et en respectant le caractère architectural et patrimonial reconnu de la Ville de Bordeaux.

Par ailleurs, la précarité socio-économique des bénéficiaires des minima sociaux génère bien souvent un isolement important, voire même l'impossibilité d'établir un contact avec les institutions chargées de leur accompagnement. C'est pourquoi, il est opportun d'imaginer d'autres méthodes, de trouver d'autres partenaires, pour accompagner ces populations dans la rénovation de leur logement, qui peut être également un levier d'insertion sociale.

La présente convention, d'une durée de trois ans, vise donc à compléter le dispositif de requalification du territoire défini dans le cadre du PNRQAD, notamment l'OPAH Renouvellement Urbain et Hôtels Meublés, en proposant un accompagnement social et technique des publics fragilisés du territoire en vue de la rénovation de leur logement, qui peut être un levier social. Elle repose sur la mobilisation de plusieurs partenaires, qui sont déjà intervenus aux côtés de la Ville : la SACICAP de la Gironde, EDF, les Compagnons Bâisseurs Aquitaine, le CREAQ.

Suite aux dispositifs qui ont déjà été mis en œuvre sur le territoire bordelais (dispositifs d'aide aux travaux d'économie d'énergie sur Belcier et Bacalan/Chartrons, dispositif complémentaire d'aide aux travaux d'économie d'énergie avec EDF dans le cadre du PIG communautaire, dispositif d'auto-réhabilitation accompagnée sur Saint-Jean/Belcier), il est proposé aujourd'hui de porter l'action sur le centre ancien bordelais et plus précisément sur le territoire du « PNRQAD - Bordeaux [Re]Centres » pour un effet levier maximum.

LES ACTIONS ENVISAGÉES

1. La lutte contre la précarité énergétique

Le dispositif financier élaboré avec les partenaires vise à subventionner des travaux d'économie d'énergie de 50 logements par an de propriétaires occupants sous condition de ressources (éligibilité au PAS - Prêt à l'Accession Sociale).

Sont exclus les propriétaires occupants bénéficiant de subventions ANAH dans le cadre de l'OPAH Renouvellement Urbain et Hôtels Meublés, ces dispositifs étant mieux adaptés aux situations complexes de mal logement ou d'habitat indigne.

Cependant, les propriétaires qui sont éligibles aux aides de l'ANAH mais qui ne souhaitent pas entrer dans le dispositif de l'OPAH, pourront s'ils le souhaitent bénéficier de ce dispositif.

Ce dispositif se caractérise par :

- une aide à hauteur de 100% du montant TTC des travaux subventionnables, plafonnée à 2 000 €,
- une aide complémentaire d'EDF déterminée en fonction du nombre et du type de lots de travaux réalisés, allant de 300 € à 1 000 €,
- un dispositif d'avance par la SACICAP de la Gironde, pouvant représenter jusqu'à 50% du montant de la subvention totale notifiée plafonnée au montant de sa participation, soit 1 000 € par dossier.

L'animation de cette action est assurée par les Compagnons Bâisseurs Aquitaine. L'association assure en particulier l'information et l'aide des habitants pour le montage des dossiers.

Elle s'appuie également sur l'expertise du Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine (CREAq), qui apportera son concours technique sur l'analyse des consommations énergétiques et la nature des travaux à effectuer.

2. Auto-réhabilitation accompagnée

L'action d'auto-réhabilitation est un support d'insertion sociale par le logement. Elle vise à améliorer le confort de 15 logements par an, maintenir les ménages dans leur logement, remobiliser les ménages dans l'entretien de leur logement et dans leur quartier, favoriser la resocialisation des ménages, renforcer les actions d'insertion sociale.

L'accompagnement concerne les bénéficiaires de minima sociaux (locataires du parc privé ou public, propriétaires occupants ou accédants à la propriété).

L'animation de cette action est assurée par les Compagnons Bâisseurs Aquitaine.

LES ENGAGEMENTS FINANCIERS

L'opération va bénéficier d'un partenariat financier entre la Ville de Bordeaux, la SACICAP de la Gironde et EDF.

Plan de financement global sur une année

Besoins		Ressources	
<i>Lutte contre la précarité énergétique</i>			
Ingénierie Compagnons Bâisseurs	37 500 €		
Ingénierie CREAq	17 000 €	Ville de Bordeaux	92 250 €
Aide aux travaux	150 000 €	SACICAP de la Gironde	77 250 €
<i>Auto-réhabilitation accompagnée</i>		EDF	50 000 €
Ingénierie Compagnons Bâisseurs Aide aux travaux	15 000 €		
Total	219 500 €	Total	219 500 €

Les engagements financiers de la Ville de Bordeaux s'établissent selon les modalités et enveloppes prévisionnelles suivantes.

1. La lutte contre la précarité énergétique

77 250 € de dotation par an pour la rénovation de 50 logements, répartie comme suit :

- 50 000 € destiné à financer les travaux d'économie d'énergie.
Pour cela, la Ville accordera une aide de 50% du montant TTC des travaux subventionnables, plafonnée à 2 000 € par dossier, soit une aide maximum de 1 000 € par dossier.
- 27 250 € destiné à rémunérer 50% des prestations du CREAq (8 500 €) et des Compagnons Bâisseurs Aquitaine (18 750 €).

Par ailleurs, la SACICAP de la Gironde subventionne cette action à même hauteur que la Ville. La contribution complémentaire d'EDF, de 50 000 € par an, sera gérée par la Ville de Bordeaux.

La Ville de Bordeaux versera le montant de sa participation, ainsi que la contribution d'EDF, aux artisans après l'achèvement des travaux.

2. Auto-réhabilitation accompagnée

15 000 € de dotation par an pour la rénovation de 15 logements, qui sera versé aux Compagnons Bâisseurs Aquitaine.

Aussi, je vous demande de bien vouloir autoriser monsieur le Maire à :

- signer la convention ci-annexée avec la SACICAP de la Gironde, EDF, les Compagnons Bâisseurs Aquitaine et le CREAQ,
- autoriser le versement d'une subvention aux ménages éligibles selon les conditions décrites dans cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 décembre 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Elizabeth TOUTON